

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISTO

Mercredi 29 septembre 2010 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès, BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré
M. BOULTOUREAU Hubert, Mme CHAUVEAU Marie Lise – Bourg d'Iré
M. PASSELANDE Germain – La Chapelle sur Oudon
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtellais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines
MM. SEJOURNE Serge, DERSOIR Gaëtan - Marans
M. GUINCHARD Serge – Montguillon
MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. SEREX Francis - Nyoiseau
M. BELLIER André – St Martin du Bois
M. BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
M COTTIER Guy, Mme PASQUIER Marie Noëlle –Ste Gemmes d'Andigné
M. GRIMAUD Gilles, Mme LAMARCHE Sonia - Segré
M. GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé sur Baconne
M. BOUIN René – Chenillé Changé
MM. GAUDIN Joseph, AUGEREAU Tony – Gené
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, RENOUE Emmanuel, BOURGEOIS Michel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER M.Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
M. FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou
M. BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
M. BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emanuel - Freigné
M. GAUTIER Joseph – Loiré

Etaient excusés :

M. GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
M. RONCIN Joël – Montguillon
M.TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère

MM. BRAUD Alain, BRECHETEAU Gilles – Segré
MM. FUSELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
M. PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
M. BERTHELOT Paul, Mme PETITEAU M.Luce – Vern d'Anjou
M. CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos
Mme POIRIER Annick - Freigné

Etaient absents :

M. ROUSSEAU Hubert, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois
M. MARTIN Olivier – St Sauveur de Flée
Mme MICHEL Muriel – Sainte Gemmes d'Andigné
M. JUTEAU Jean jacques – La Jaille Yvon
MM. PELE Jacques, AIGLE Laurent - Pruillé
M. COUDRAY Peter – Loiré

Monsieur BUOB Patrick a donné pouvoir à Monsieur GAUTIER Jacques, Madame PETITEAU Marie Luce a donné pouvoir à Monsieur BOUMIER Jean-Louis.

Monsieur LAURENCEAU Jean-Marie est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 30 septembre 2010

Compte-rendu adopté

2. Choix du mode de collecte à partir de 2012

a) Introduction et présentation

André BELLIER présente le diaporama joint au présent compte-rendu. Il explique les contraintes de calendrier incitant le SISTO à se prononcer sans plus tarder sur le futur mode de collecte. Après 12 mois d'étude il convient en effet de choisir une solution pour être au rendez-vous du 1^{er} janvier 2012, date de renouvellement des marchés de collecte.

Visite à Candé : André BELLIER remercie les personnes qui ont pu se déplacer le 21 septembre et présente les 3 systèmes de collecte robotisée actuellement sur le marché. La technique du peigne nécessite un positionnement des bacs très précis par les habitants – ce qui n'est pas toujours le cas. La technique de la pince permet de prendre n'importe quel bac mais un par un; la lecture de puce est moins rapide. La pointe diamant présente l'avantage

d'une lecture rapide des puces, d'une aisance dans la prise des bacs, d'un levage de 2 bacs à la fois; cependant le volume minimum des bacs doit être de 120 L pour des questions de hauteur et de stabilité.

Les tableaux financiers récapitulatifs des 2 scénarios proposés présentent chacun une situation similaire au service actuel avec en plus une dotation de bacs pucés. Ils sont en effet indispensables pour comptabiliser l'utilisation du service de chaque foyer et ainsi facturer la redevance incitative. La conteneurisation est incontournable pour des questions d'hygiène et de facturation.

Concernant l'implantation des points d'apport volontaire, André BELLIER souhaite que soient organisées des réunions de zones (plusieurs communes) pour définir avec elles en concertation les emplacements stratégiques des différents points.

La différence de coûts entre les conteneurs semi-enterrés et ceux enterrés est présentée. Si la commune choisit d'opter pour des conteneurs enterrés il est proposé qu'elle prenne à sa charge la différence

b) discussion

Dominique PELLUAU rappelle qu'il avait demandé au bureau que soit menée une enquête d'opinion auprès des habitants pour leur demander leur avis. Le comité syndical ne représente qu'une poignée de personnes qui décide pour 14 000 foyers. Les habitants ne sont pas prêts au changement. Il préfère payer 30 € de plus pour ne pas se déplacer.

Francis SEREX demande un délai supplémentaire afin que les scénarios présentés soient abordés en conseil municipal. Il estime ne pas avoir de mandat de la part de sa commune. Par conséquent il ne souhaite pas voter pas ce soir. D'autre part, il indique que c'est la première fois qu'il se trouve devant ces scénarios. Il déclare n'avoir été convoqué qu'une fois en commission pour aborder ce sujet puis plus rien.

André BELLIER indique que Monsieur SEREX faisait partie de la commission mode financement qui s'est réunie à trois reprises et à laquelle il était présent une fois. Par ailleurs il ne fait pas partie du bureau syndical qui a travaillé sur ces études.

L'étude dure depuis 12 mois et les scénarios ont évolué. Ils ont été présentés à plusieurs reprises au comité syndical. André BELLIER reconnaît que la présentation faite le 30 juin dernier par Service Public 2000 semblait montrer un scénario adopté. Or rien n'était décidé. Il leur fallait un scénario pour baser leurs simulations tarifaires.

Le bureau a repris les scénarios et les a faits évoluer en tenant compte des circonstances qui évoluent aussi. C'est le cas pour la séparation du papier et des emballages. La filière de recyclage accepte en effet à présent de recevoir le papier en direct, sans passer par la chaîne de tri. Pourquoi alors les remélanger pour les retrier après ? L'envoi direct en usine de recyclage permet d'économiser des coûts de tri et de libérer de la place dans le centre.

Jean Alain CHEVILLARD estime que la collecte traditionnelle (par l'arrière) est tout aussi compatible avec la RI à coût équivalent mais avec un impact minoré sur l'emploi.

André BELLIER indique que la solution que l'on doit prendre va forcément impacter sur l'emploi. Nous devons anticiper sur le type de bacs à acheter. Il ne sert à rien en effet d'acheter des bacs si c'est pour les remplacer 3 ans après. André BELLIER propose alors une solution mixte qui est de garder la collecte des emballages en cagettes au porte à porte. C'est encore un autre scénario qui n'a pas été étudié en tant que tel.

Gilles GRIMAUD rapporte qu'il a exposé ce sujet en conseil municipal. Deux questions demeurent à propos de la robotisation : le phénomène social avec la suppression de personnel (6 suppressions sur 18 actuellement). Les prestataires de services sont-ils tous capables de s'équiper pour collecter ces bacs ?

André BELLIER revient sur les différentes techniques de préhension des bacs en collecte robotisée. Le système le plus fiable semble être celui de la pointe diamant. Avec le peigne, les difficultés d'alignement des bacs rendent la prise de ceux-ci délicate. Quant à la pince, elle ne prend qu'un bac à la fois. Dans tous les cas, le prestataire doit et peut s'adapter au choix fait par la collectivité.

Hubert BOULTOUREAU ajoute que le système des cagettes a apporté de bons résultats mais qu'à présent elles sont moins performantes et coûtent cher.

Jacques GAUTIER demande si le SISTO dispose de moyens de pression auprès des industriels et des grandes surfaces pour diminuer les quantités d'emballages.

Jean-Marie LAURENCEAU pense que le choix du consommateur est déterminant entre un produit sur-emballé et un produit avec peu d'emballages.

André BELLIER indique que ces acteurs-là sont partie prenante de la révision actuelle du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Par conséquent, ils ont aussi des engagements à respecter. Par ailleurs il faut savoir qu'Eco-Emballages soutient les collectivités à hauteur d'environ 50-55 % du coût de gestion des emballages. Autrement dit, le consommateur qui paie déjà le point vert paie encore une moitié du coût de collecte/tri des emballages. Le futur barème (E) de financement des collectivités par l'éco organisme emballages est actuellement en cours de négociation. L'enjeu est que le grenelle de l'environnement soit respecté: 80 % des coûts nets d'un service optimisé doivent être supportés par les metteurs en marché. L'enveloppe financière pour le moment avancée ne remplit pas cet objectif. Les associations de collectivités – comme AMORCE dont fait partie le SISTO ou comme l'AMF – sont en cours de discussion avec le Ministère à ce sujet.

Hélène FERRY s'interroge sur une possible analyse environnementale des deux scénarios.

André BELLIER répond que les deux scénarios engendrent moins de camions et moins de kilomètres qu'actuellement. Il est en revanche difficile de calculer les déplacements personnels induits par l'apport volontaire dans la mesure où la majorité de ces déplacements se fait en même temps qu'autre chose (courses par exemple).

Sonia LAMARCHE pense que le deuxième bac du scénario A ne sera plus utile dans quelques années. De même l'aspect social ne doit pas être écarté.

André BELLIER déclare que le SISTO est le donneur d'ordre et que les entreprises s'organisent pour mettre les moyens adéquats en face. Le fait de mettre 2 bacs dans chaque foyer pose le problème de stockage. D'autre part, les ordures ménagères vont baisser et on se focalise encore dessus. La réflexion devrait être inverse : on devrait aller chercher la collecte sélective et mettre les OMR au porte à porte. Cela pose en fait un problème réglementaire et nécessiterait une dérogation préfectorale. C'est sans doute l'avenir.

Gilles GRIMAUD est partisan des points d'apport volontaire. C'est d'ailleurs l'option qui est retenue sur le centre ville, quelque soit le scénario, où même les ordures ménagères résiduelles seraient en apport volontaire (question de manque de place dans les logements). Attention toutefois à bien maîtriser les coûts de fonctionnement liés au maintien de la propreté de ces points.

Marie-Agnès JAMES souhaite que les conteneurs collectifs soient suffisamment grands pour éviter les débordements.

André BELLIER indique que le SISTO va travailler en étroite collaboration avec les communes pour déterminer les emplacements des points d'apport volontaire (PAV). Pour éviter les dépôts sauvages il faut les placer sur des zones de passage et ne pas les cacher. Les volumes des conteneurs sont prévus pour accueillir entre 4 et 5 m³ de déchets. Un système de détection du remplissage peut être installé afin d'optimiser le ramassage. Le suivi de ces conteneurs devra être prévu soit en interne soit en prestation.

Joseph GAUTIER souhaite connaître la différence de coûts entre les conteneurs enterrés et les semi-enterrés car Angers Loire Métropole passe tous ses PAV en colonnes enterrées.

Un tableau de synthèse présentant les coûts unitaires de chaque colonne et deux simulations de dotation "tout enterré" et tout semi-enterré" fait apparaître un surcoût de 88 % de l'enterré par rapport au semi-enterré.

Brigitte MORICEAU demande si la collecte sélective sera en accès libre.

La réponse est oui. Seules les ordures ménagères résiduelles seraient en accès contrôlé et serviraient de base à la facturation de redevance.

André BELLIER rappelle que les solutions présentées dans les deux scénarios prennent en compte des conteneurs semi-enterrés et que la règle proposée est que les communes qui souhaitent se doter de conteneurs enterrés prennent en charge la différence de coût. D'ici la fin 2010 seront organisées des réunions de zone (1 à plusieurs communes) pour déterminer les emplacements et les types de conteneurs.

Gilles GRIMAUD estime que l'incidence financière n'est pas négligeable pour les communes. Il faut anticiper sur les budgets.

Daniel CHALET pense qu'il faut accompagner ce changement par un nombre de passages suffisants en déchetterie. Il souligne également qu'actuellement aucune demande de provenance n'est faite à l'entrée des déchetteries.

Etienne GLEMOT fait le constat que depuis 10 ans, les campagnes sont propres. Il souhaite qu'elles le restent.

Daniel BROSSIER demande si le SEDNO est suffisamment avancé dans ses démarches; Ne faut-il pas attendre encore ?

André BELLIER synthétise la situation: le SISTO a ses désirs et les prestataires ont leurs contraintes. Nous devons aussi nous adapter aux standardisations du métier. La collecte robotisée en est une.

Investir dans deux bacs par foyer est une solution risquée si on devait les abandonner dans 5 ans.

La décision qui doit être prise engendre une vraie rupture psychologique dans l'esprit des gens qui ont encore en mémoire les dépôts sauvages. Il faudra donc être très vigilant quant à la propreté autour des PAV.

Le PDEDMA nous y invite également. Le département est divisé en 4 zones, dont 3 zones de 200 000 à 250 000 habitants à l'intérieur desquelles la compétence traitement a été mutualisée. Reste la zone Nord-Ouest (correspondante au SEDNO) qui est séparée en 3 entités : la CCPC, le SISTO et le SYCTOM Loire Béconnais ayant chacun la compétence traitement. Tôt ou tard on va nous demander de nous organiser. La CCPC et le SYCTOM sont au porte à porte pour les OMR et en apport volontaire pour la collecte sélective. Si le futur est de travailler ensemble, il nous faut harmoniser dès maintenant nos collectes.

S'il y a besoin d'un temps de réflexion supplémentaire, prenons-le. En revanche, à part en bureau, personne n'a émis d'avis sur le sujet depuis la dernière réunion.

La décision est difficile à prendre mais il faut trancher à un moment donné, d'autant que nos échéances de renouvellement de marché approchent (1^{er} janvier 2012).

Gilles GRIMAUD est favorable à l'idée d'investir sur le long terme mais s'inquiète des changements incessants de normes qui nous pousseront à revoir les choses. D'autre part, si l'évolution est d'aller vers le "tout apport volontaire" y compris pour les OMR, il faut dès le

départ prévoir des emplacements comprenant 4 colonnes côte à côte. Il se dit favorable aux colonnes, à étudier quartier par quartier.

Etienne GLEMOT déclare que plus nous attendons, plus nous nous fermerons des portes. Il souhaite connaître par ailleurs la position du Président.

André BELLIER estime qu'il faut changer de système car si nous continuons comme actuellement nous allons au devant d'augmentations importantes (25 %). Nous devons tenir compte également de nos voisins.

Dominique PELLUAU demande un temps supplémentaire pour revenir en conseil municipal avec les nouveaux éléments tout récemment fournis.

André BELLIER demande au comité syndical s'il est prêt à voter, compte tenu du débat nécessaire et riche qu'il vient d'y avoir. Il résume les deux scénarios qui ont été présentés sur le diaporama (annexé au compte rendu de séance) :

Scénario A : collecte robotisée des OMR en bacs roulants individuels + collecte robotisée des emballages en bacs roulants individuels + collecte en bornes semi-enterrées d'apport volontaire des verres et des papiers.

Scénario B : collecte robotisée des OMR en bacs roulants individuels + collecte en bornes semi-enterrées d'apport volontaire des emballages, des verres et des papiers.

NB: Pour les deux scénarios, un système dérogatoire est prévu pour la collecte des centres-villes de Segré, du Lion d'Angers et pour les futurs lotissements "verts" > 50 foyers : collecte des 4 flux (OMR, emballages, verres et papiers) en bornes semi-enterrées d'apport volontaire.

c) vote

Un vote à bulletin secret est organisé.

Résultats du vote

Présents : 52 ; Pouvoirs : 2 ; Votants : 54

Scénario A : 21 ; Scénario B: 23 ; Abstentions : 10

Le scénario B est adopté.

Ce scénario implique :

- Une collecte robotisée des ordures ménagères résiduelles au porte à porte avec fourniture d'un bac individuel pucé à chaque foyer; il est parallèlement instauré un système dérogatoire pour les zones de centre ville de Segré et du Lion d'Angers ainsi que dans les futurs lotissements "verts" de plus de 50 foyers qui eux seront équipés de colonnes semi-enterrées avec tambour et contrôle d'accès (pour les besoins de facturation); les foyers concernés par ce système ne seront pas dotés de bacs individuels.

- Une collecte sélective en 3 flux distincts (emballages / papiers / verres) en apport volontaire sur tout le territoire. Les colonnes d'apport seront semi-enterrées et réparties par zone en fonction de la densité de population et les distances à parcourir par les habitants;
- A l'initiative des communes qui le souhaitent, les bornes d'apport volontaire pourront être enterrées. Dans ce cas le surcoût engendré sera pris en charge par les communes concernées.

3. Etat d'avancement du projet de l'Ebeaupinière

La construction du nouvel équipement se fera de manière indépendante. La déchetterie actuelle va continuer à fonctionner pendant les travaux grâce à l'ouverture d'une entrée située en face.

La procédure administrative suit son cours.

Les financements demandés sont confirmés pour :

- 240 346 € au titre du CTU
- 150 000 € au titre de l'ADEME

Le reste du projet sera autofinancé.

4. Compte rendu de l'étude SEDNO sur les modes de gestion "prestation/régie"

Suite aux études d'optimisation menées dans chacune des 4 collectivités membres du SEDNO (CC Pouancé Combrée; SISTO, SYCTOM Loire Béconnais, CC Loire Layon) une étude de faisabilité a été menée afin de connaître les opportunités de passage en régie de certaines parties du service. Les résultats de cette étude montrent qu'il n'y a pas d'avantage financier significatif à passer en régie.

De même, le quai de transfert de Sainte Gemmes d'Andigné a vécu. Une reconstruction de celui-ci engendrerait des coûts importants. La solution "transfert" serait alors moins économique que l'envoi direct des bennes ordures ménagères en centre d'enfouissement.

Par ailleurs la piste du traitement par enfouissement au Louroux Béconnais peut présenter des avantages.

Enfin, l'étude a permis également de réfléchir aux opportunités de regroupement de compétences (collecte et/ou traitement).

André BELLIER indique que l'on aura l'occasion de reparler plus précisément de cette étude. Il propose d'annexer le rapport d'études au compte-rendu.

5. Convention 2010/2011 avec Anjou Sport Nature

L'association de la Jaille Yvon réalise depuis déjà 2 ans les animations scolaires du SISTO. Le bilan est satisfaisant pour tous les partenaires. Il est proposé de reconduire une convention similaire à la précédente pour une troisième année.

Vote à l'unanimité.

6. Avenant avec le Crédit Agricole

Le SISTO a contracté un emprunt léna Préfi. Compte tenu des évolutions du marché, il est proposé de revoir les frais financiers de la banque. Les nouvelles marges sont les suivantes :

Phase de mobilisation : 0,7 au lieu de 1

Phase de consolidation : 0,8 au lieu de 1,1

Frais de dossier : 500 €

Vote à l'unanimité.

7. Communication

Pour informer la population des changements de fréquences de collecte à venir, le SISTO a édité un journal à destination de toutes les boîtes aux lettres (y compris les STOP PUB). La distribution se fait par La Poste semaine 39. Des problèmes importants de distribution sont déjà constatés.

Journée portes ouvertes au centre de tri de Segré le 2 octobre 2010.

Dans le prochain journal du SISTO il est demandé d'expliquer la signification du logo "point vert".

Fin de la séance à 22 H 45

-:-:-:-:-

Prochain comité syndical le Mercredi 24 novembre 2010 à 20 H 30

Le secrétaire,
Monsieur Jean-Marie LAURENCEAU

*Annexe: diaporama